## L'importance des TMS chez les soignants en quelques chiffres



Sylvie Bédard sbedard@asstsas.gc.ca

BON AN MAL AN, LES TMS REPRÉSENTENT LA PLUS GRANDE PART DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES PAR LA CNESST. VOICI UN RÉSUMÉ DE LA SITUATION QUI AVAIT COURS EN 2013 CHEZ LES SOIGNANTS.

En 2013, 5 323 soignants à l'emploi d'un centre hospitalier (CH), d'un CHSLD (public ou privé conventionné) ou d'un CLSC ont été indemnisés par la CNESST, ce qui représente 67,6 % des 7 875 lésions indemnisées pour les travailleurs de ces établissements. En comparaison avec les effectifs, cela constitue une nette sur-représentation. En effet, ces quatre titres d'emploi totalisaient 117 291 travailleurs au 31 mars 2013, soit 44,2 % des effectifs des établissements publics et privés conventionnés et des agences de santé et de services sociaux, tels que regroupés par le MSSS. Selon ces données, les soignants courent donc un plus grand risque de se blesser.

## RÉPARTITION DES TMS

- Dos 65 %
- Épaules 12,1 %
- Cou 8 %
- Membres supérieurs 6,9 %
- Membres inférieurs 1,7 %

Les blessures chez les soignants sont principalement des TMS (58 %des lésions). Comme le montre le tableau, en termes absolus les PAB sont davantage touchés par les TMS (1 961 lésions). Lorsqu'on tient compte des effectifs, les PAB sont aussi le groupe le plus à risque avec 4,96 lésions pour 100 PAB ou 6,41 pour 100 ÉTC (équivalent temps complet). En deuxième place, on trouve les infirmières auxiliaires puis les ASSS en soins à domicile. Les TMS chez les infirmières ont entraîné 23 941 jours d'absence ; ce sont des taux nettement plus bas que pour les trois autres titres d'emploi.

## Caractéristiques des TMS

Les efforts dits excessifs sont associés à 68,1 % des événements, suivis des mouvements du soignant (30,6 %) pour s'étirer, se pencher, se tourner. Enfin, les TMS sont davantage localisés au dos (65 %), aux épaules (12 %) et au cou (8 %).

> L'analyse des statistiques confirme la dominance des TMS chez les soignants et met en évidence l'importance des mesures pour prévenir ce type de lésions professionnelles. ■

**SOIGNANTS** 

- Infirmières
- Infirmières auxiliaires
- Préposés aux bénéficiaires (PAB)
- Auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS)

LÉSIONS TMS INDEMNISÉES EN 2013					
	Nombre de TMS	Taux/100 trav.	Taux/100 ÉTC	Débours (\$)	Jours indemnisés
PAB	1 961	4,96	6,41	13 269 068	109 715
Infirmières auxiliaires	584	3,19	4,01	3 808 027	30 805
ASSS	153	2,55	3,02	862 009	6 813
Infirmières	404	0,76	0,92	3 454 828	23 941
Soignants	3 102	2,64	3,30	21 393 932	171 274

Les PAB sont davantage touchés par les TMS.